

## **DECISION N° 2023-42**

### **Délégation de signature et nomination d'ordonnateur secondaire**

\*\*\*

**Le Directeur du Centre Hospitalier de DENAIN,**

Vu les législations et réglementations en vigueur ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2019 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, nommant Madame LYDA-TRUFFIER en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de DENAIN à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 ;

Vu le contrat affectant Monsieur Ludovic PLUMECOCQ au Centre Hospitalier de DENAIN en qualité de Directeur adjoint chargé de la Direction des finances, des ressources physiques et de la performance à compter du 12 novembre 2019,

Vu le contrat de Monsieur Vincent LELEU l'affectant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 en qualité de Directeur du Système d'information,

Vu l'organigramme de la Direction des finances, des ressources physiques et de la performance,

**DECIDE,**

- 1) La décision n° 2022-20 ALT en date du 30 juin 2022 est abrogée à compter du 29 septembre 2023 et est remplacée par la présente décision.
- 2) De déléguer à Monsieur Ludovic PLUMECOCQ, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame LYDA-TRUFFIER, Directrice du Centre Hospitalier de DENAIN, la signature de tous actes courants ou décisions urgentes.
- 3) Monsieur Ludovic PLUMECOCQ assure, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame LYDA-TRUFFIER, les fonctions d'Ordonnateur secondaire du Centre Hospitalier de DENAIN.
- 4) De déléguer, à Monsieur Ludovic PLUMECOCQ, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances de la Direction des finances, des ressources physiques et de la performance et des actes et décisions relatifs à la gestion des patients (cf. annexe 1).



- 5) En cas d'absence de Monsieur Ludovic PLUMECOCQ, délégation de signature est donnée à Madame Sandy PTAK, Responsable des services économiques, techniques et logistiques, pour les actes et décisions relevant des services économiques, techniques et logistiques (cf. Annexe 1 – paragraphe 2).
- 6) En cas d'absence de Monsieur Ludovic PLUMECOCQ, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BONGO, Responsable du bureau des admissions, pour les actes et décisions relevant de la gestion des patients (cf. Annexe 1 - paragraphe 3).
- 7) En cas d'absence de Monsieur Ludovic PLUMECOCQ, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent LELEU, Directeur du Système d'information, pour les actes et décisions relevant du système d'information (cf. Annexe 1 - paragraphe 4).
- 8) Le Directeur et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre, publiée au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un affichage au sein du bâtiment de l'Administration dans un endroit prévu à cet effet ainsi que sur le site internet de l'hôpital.

Fait à DENAIN,  
Le 29 septembre 2023.

**Le Directeur,**

**Agnès LYDA-TRUFFIER**



Destinataires :

Monsieur Ludovic PLUMECOCQ – Directeur adjoint chargé des finances, des ressources physiques et de la performance

Comptable Public – Centre des Finances Publiques de DENAIN



# ANNEXE 1

## DECISION N° 2023-42

-----

### 1. FINANCES :

- Tout acte d'engagement et d'ordonnement de dépenses d'exploitation et d'investissements, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de reversement, et les émissions de titres de perception de recettes.
- Tous ordres à l'effet de signer tout acte relatif à l'octroi de concours financiers souscrits auprès des établissements bancaires.
- Toute production de documents liés à la comptabilité analytique réglementaire.
- Tous actes administratifs et correspondances avec les autorités de Tutelle relatifs au budget (EPRD initial, compte administratif, décisions modificatives).
- Tous certificats administratifs liés aux opérations de clôture, de justificatifs financiers annexes aux conventions, d'autorisations de poursuivre, d'actes administratifs et correspondances avec la Trésorerie relatifs aux opérations d'ordonnement et d'opérations de clôture comptable d'exercice.
- Toutes pièces nécessaires au fonctionnement des régies (création, modification, suppression de régies, avances exceptionnelles, prises en charge des débits, nomination des régisseurs et sous régisseurs).

### 2. ACTES ET DECISIONS RELATIFS A LA GESTION DES SERVICES ECONOMIQUES, TECHNIQUES ET LOGISTIQUES :

- Certificats administratifs.
- Réponses aux suspensions de paiement et aux rejets.
- Déclarations de sinistre – dommages matériels (branche RC) et reversement de l'indemnisation des plaignants.
- Engagement / ordonnement des dépenses.
- Pièces justificatives de dépenses.
- Visas de factures.
- Bons de commande et bons de réception.
- Ordres de reversement.
- Émissions d'annulation ou de réduction de titres de recettes.
- Attestation de service fait.
- Main levée de caution et de garantie à la première demande.
- Restitution de retenue de garantie.
- Balance des stocks.
- Organisation et fonctionnement des services placés sous son autorité conformément à la décision relative à l'organigramme.
- L'ensemble des opérations relatives à sa fonction (documents relatifs aux marchés, commandes).

### 3. ACTES ET DECISIONS RELEVANT DE LA GESTION DES PATIENTS :

- Les mesures d'organisation du bureau des admissions (accueil patient, facturation, admission).
- Les correspondances et les actes administratifs ayant trait aux admissions.
- Les autorisations de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur.
- Les gratifications pour les hébergés.
- Les actes des sommes à payer.
- Les correspondances avec les régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire.



#### 4. ACTES ET DECISIONS RELEVANT DU SYSTEME D'INFORMATION :

- Engagement / ordonnancement des dépenses.
- Pièces justificatives de dépenses.
- Visas de factures.
- Bons de commande et bons de réception.

**Le Directeur adjoint chargé des Finances, des Ressources  
Physiques et de la Performance,**

**Ludovic PLUMECOCQ**



Fait à DENAIN,  
Le 29 septembre 2023.

**Le Directeur,**






**Agnès LYDA-TRUFFIER**



**ANNEXE 2**  
**DECISION N° 2023-42**

-----

**Annexe 2** : la signature et le paraphe de la nouvelle délégation de signature sont joints ci-dessous à la présente décision :

<b>Titulaire de la délégation</b>	<b>Signature et paraphe</b>
Ludovic PLUMECOCQ, Directeur adjoint chargé des finances, des ressources physiques et de la performance	
Sandy PTAK Responsable des services économiques, techniques et logistiques	
Isabelle BONGO Responsable du bureau des admissions	
Vincent LELEU Directeur du Système d'information	